vivre @ sarzeau

n°80

REVUE MUNICIPALE D'INFORMATION | JANVIER - FÉVRIER - MARS 2013

Les sentiers côtiers

p.12 à 15

ACTUALITÉS

Le reclassement du camping-caravaning sur parcelles privatives

p.6

RETOUR SUR...

344 nouveaux foyers à Sarzeau

p.16

BLOC-NOTES

Traitement des chenilles processionnaires

p.22

Sarzeau

Contacts pratiques

MAIRIE DE SARZEAU
Place Richemont - BP 14
56370 SARZEAU
Tél. : 02 97 41 85 15
Fax : 02 97 41 84 28
Mél. : mairie@sarzeau.fr
www.sarzeau.fr
Horaires d'ouverture au public :
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h
Le samedi de 9h à 12h

MAIRIE ANNEXE DE PENVINS
Rue Ker An Poul - 56370 SARZEAU
Tél. : 02 97 67 33 41
Mél. : mairie.penvins@mairie-sarzeau.fr
Du 1er avril au 30 septembre :
Mardi et vendredi : 9h-12h
Du 1er octobre au 31 mars :
Vendredi : 9h-12h

MAIRIE ANNEXE DE BRILLAC
Rue St Maur - 56370 SARZEAU
Tél. : 02 97 26 86 71
Mél. : mairie.brillac@mairie-sarzeau.fr
Mardi et jeudi : 13h15-17h

BÂTIMENTS MUNICIPAUX ANNEXES

SERVICES TECHNIQUES
Kergroës - 56370 SARZEAU
Tél. : 02 97 41 36 02
Mél. : servicestechniques@sarzeau.fr
Du lundi au vendredi : 8h30-12h

SERVICE JEUNESSE ET SPORTS
Parc des sports - Rue du Beg Lann
56370 SARZEAU
Tél. : 02 97 48 05 05
Mél. : sportjeunesse@sarzeau.fr
Du lundi au jeudi : 8h30-12h30 et 13h30-17h15
Vendredi : 8h30-12h30 et 13h30-16h30

ESPACE JEUNES
Rue Adrien Régent - 56370 SARZEAU
Tél. : 02 97 48 23 83
Mél. : espace.jeunes@mairie-sarzeau.fr

SERVICE URBANISME / ENVIRONNEMENT PATRIMOINE
Place de Francheville - 56370 SARZEAU
Tél. : 02 97 48 29 60
Mél. urb. : urbanisme@sarzeau.fr
Mél env. : environnement@sarzeau.fr
Du lundi au vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h
(sauf le vendredi jusqu'à 16h)

CENTRE NAUTIQUE DE SARZEAU (CNS)
Pointe de Penvins - 56370 SARZEAU
Tél. : 02 97 67 38 47
Mél. : cnsarzeau@wanadoo.fr
Du lundi au samedi selon les périodes :
merci de contacter le CNS

PORT DE ST JACQUES
Rue Hent Ty Guard - 56370 SARZEAU
Tél. : 02 97 41 72 56
Mél. : portstjacques@mairie-sarzeau.fr
Hors saison estivale :
Du lundi au samedi : 8h-12h et 13h30-17h30
sauf vendredi jusqu'à 16h30
En juillet et août :
7 jours/7 : 9h-12h et 15h-19h
Pour les grutages prendre rendez-vous au
02 97 41 72 56 (laisser un message sur le répondeur)

PORT DU LOGEO
Tél. : 02 97 26 82 54
Mél. : portdulogeo@mairie-sarzeau.fr
Hors saison :
Du lundi au samedi : 8h30-12h et 14h-17h30
(sauf samedi jusqu'à16h30)
En mai, juin et mi-septembre :
Du lundi au vendredi : 8h30-12h et 14h-17h30
Samedi, dimanche et jours fériés :
9h-19h (journée continue)
En juillet et août :
7j/7 : 9-19h (journée continue)

CCAS
(CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE)
7 rue du Beg Lann - 56370 SARZEAU
Tél. : 02 97 41 31 57
Mél. : ccas.sarzeau@wanadoo.fr

SERVICE D'AIDE À DOMICILE (SAAD)
Tél. : 02 97 41 38 18
Mél. : ccas.sarzeau@wanadoo.fr
Du lundi au vendredi : 9h-12h

ESPACE PETITE ENFANCE
42 rue de Brénudel - 56370 SARZEAU
- **MULTI-ACCUEIL**
02 97 48 09 30
multi-accueil.sarzeau@wanadoo.fr
- **LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS**
02 97 48 21 11
coordination.petite.enfance.sarzeau@wanadoo.fr
- **RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (RAM)**
02 97 48 09 29
ram.sarzeau@wanadoo.fr

MAPA
(MAISON D'ACCUEIL POUR PERSONNES AGÉES)
11 rue du Beg Lann - 56370 SARZEAU
Tél. : 02 97 48 05 27
Mél. : mapa.sarzeau@orange.fr
Du lundi au vendredi : 9h-12h

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PRESQU'ILE DE RHUYS
ZA Kerollaire Nord - BP 70
56370 SARZEAU
Tél. : 02 97 41 31 28 / Fax : 02 97 41 90 55
Mél. : accueil@ccprhuys.fr
www.ccprhuys.fr

ESPACE CULTUREL
Espace culturel l'Hermine
Rue du père Coudrin - 56370 SARZEAU
Tél. : 02 97 48 29 40
Mél. : lhermine@ccprhuys.fr
Hors vacances scolaires :

Mardi	10h-12h30 et 14h-20h
Mercredi	9h-20h
Jeudi	10h-12h30 et 14h-20h
Vendredi	10h-12h30 et 14h-20h
Samedi	10h-12h30 et 14h-17h

Vacances scolaires (sauf l'été) :

Mardi	10h-12h30 et 14h-18h30
Mercredi	10h-12h30 et 14h-18h
Jeudi	10h-12h30
Vendredi	10h-12h30 et 14h-18h30
Samedi	10h-12h30 et 14h-17h

MÉDIATHÈQUE DE SARZEAU
Rue du Père Coudrin (espace culturel)
56370 SARZEAU
Tél. : 02 97 48 29 42 / Fax : 02 97 48 29 41
Mél. : mediatheque.sarzeau@ccprhuys.fr
Hors saison estivale :

Mardi	16h-18h30
Mercredi	10h-18h
Jeudi	10h-12h30
Vendredi	16h-18h30
Samedi	10h-12h30 et 14h-17h

Vacances :

Mardi	10h-12h30 et 16h-18h30
Mercredi	10h-18h
Jeudi	10h-12h30
Vendredi	10h-12h30 et 16h-18h30
Samedi	10h-12h30 et 14h-17h

CONSERVATOIRE ET ATELIERS ARTISTIQUES
Rue du Père Coudrin (espace culturel)
56370 SARZEAU
Tél. : 02 97 48 29 47
Mél. : ecole.artistique@ccprhuys.fr

ESPACE EMPLOI DE RHUYS
ZA Kerollaire Nord - 56370 SARZEAU
Fax : 02 97 41 90 55
- **PAE-AIRE**
02 97 41 73 44
pae-aire.sarzeau@orange.fr
- **AI-RHUYS EMPLOI**
02 97 48 01 68
rhuys.emploi@orange.fr
- **ASP - RHUYS MUZILLAC**
02 97 48 27 62
proximrhuysmuzillac@orange.fr
www.proximrhuysmuzillac.fr
Lundi, mardi, jeudi : 9h-12h30 et 14h-17h
Mercredi et vendredi : 9h-12h30

OFFICE DE TOURISME
Rue du Père Coudrin - 56370 SARZEAU
Tél. : 02 97 41 82 37
Mél. : info@tourisme-sarzeau.fr
Hors saison estivale :
Du lundi au samedi : 9h-12h et 14h-18h
En juillet et août :
Du lundi au samedi : 9h-12h30 et 14h-18h30
Dimanche : 10h-12h

MAISON DU TOURISME
BP 46 - St Colombier - 56370 SARZEAU
Tél. : 02 97 26 45 26
Mél. : rhuys@rhuys.com
De novembre à mi-avril :
Du lundi au vendredi : 9h30-18h
Le samedi : 9h30-12h30 et 14h-18h
De mi-avril à novembre (sauf juillet-août) :
Du lundi au vendredi : 9h30-18h
Le samedi : 9h30-12h30 et 14h-18h
Le dimanche 10h-12h30
Juillet et août :
Du lundi au samedi : 9h-18h30
Dimanche : 10h-13h

TRÉSOR PUBLIC
Rue Paul Helleu - 56370 SARZEAU
Tél. : 02 97 41 81 12
Du lundi au vendredi : 8h30-12h et 13h45-16h

LA POSTE
Rue de la Poste - 56370 SARZEAU
Tél. : 02 97 41 82 87
Lundi, mardi, mercredi et vendredi :
9h-12h et 13h30-17h
Jeudi : 9h-12h et 14h30-17h
Samedi : 9h-12h

Sommaire

P. 4 À 11 **ACTUALITÉS**

P. 6
Travaux de restauration des zones humides

P. 11
Pensez à élaguer vos arbres

P. 12 À 15 **DOSSIER**
Les sentiers côtiers

P. 16 À 20 **RETOUR SUR…**

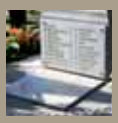

P. 16
De nouveaux noms sur les monuments aux morts

P. 18
Duer / Saint Colombier
Le mystère de l'Aigle noir

P. 21 **TRIBUNE D'EXPRESSION**

P. 22 **BLOC-NOTES**

P. 22
Lutter contre la prolifération des chats errants

P. 23 **ÉTAT CIVIL**

POUR RECEVOIR LE BULLETIN MUNICIPAL DE SARZEAU

Tous les Sarzeautins (résidences secondaires ou principales) souhaitant recevoir le bulletin municipal peuvent contacter le service communication de la commune, en mairie, pour s'inscrire sur la liste de diffusion (envoyé uniquement dans le Morbihan).
En cas de changement ou de complément d'adresse merci de prévenir ce même service pour la mise à jour du fichier.
Contact : 02 97 41 38 08

Edito

PLU : une concertation exemplaire !
Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Sarzeau franchit une nouvelle étape avec l'arrêt par le Conseil municipal du 21 décembre 2012 du projet de PLU. Ce projet sera soumis à l'enquête publique au printemps prochain afin d'être approuvé définitivement par le Conseil municipal dans le courant de l'été 2013.
L'élaboration d'un PLU est un exercice complexe, tant les lois et les règles qui régissent ce document sont nombreuses. Il convient d'en faire une synthèse la plus éclairée possible. Mis en chantier en 2009, le dossier a été mené en respectant la plus exemplaire des concertations comme le soulignent les observateurs avisés.
Cette concertation était un souhait de l'équipe municipale. Elle a permis à chacun d'entre vous de mieux comprendre les enjeux de l'élaboration du PLU et de nous faire remonter les sujets qui vous sont propres.
Ainsi, au fur et à mesure de l'élaboration des documents (Projet d'Aménagement et de Développement Durable, cartes de zonage...), à l'occasion des nombreuses réunions publiques, séances de concertation, exposition... A chaque étape, les Sarzeautines et les Sarzeautins ont pu appréhender les enjeux du PLU et exprimer leurs points de vue. Nous avons, dans la mesure du possible, pris en compte l'ensemble des remarques formulées par les uns et les autres.
Vous pourrez encore le faire dans la phase administrative et particulièrement lors de l'enquête publique.
Le projet de PLU a été élaboré dans l'objectif de reconnaître et mettre en valeur la qualité du patrimoine de notre commune et de ses espaces naturels, dont il doit assurer la sauvegarde pour les générations futures.
Ainsi, nous avons souhaité que plus de 80 % du territoire communal soit classé patrimoine naturel ou agricole.
Nous avons également voulu élaborer un PLU qui permette de mener une politique publique d'habitat, créer des équipements publics, et préserver une place pour les activités économiques. Cette volonté traduit notre souhait d'offrir un cadre de vie attractif, favorisant l'accueil des jeunes ménages et des actifs sur notre territoire.
Le projet présenté est celui d'un PLU équilibré, moins consommateur d'espace, respectant et mettant en valeur l'ensemble de nos espaces naturels et notre environnement privilégié.
Vous pouvez compter sur la détermination de l'équipe municipale pour que ce PLU traduise l'ambition collective sur laquelle vous nous avez fait confiance en 2008.

Joyeuses fêtes de fin d'année.

David LAPPARTIENT,
Maire de Sarzeau

Directeur de publication : David Lappartient
Coordination et réalisation de la publication : service communication, commune de Sarzeau
Crédit photos : commune de Sarzeau, Thinkstock - Getty Images
Dépôt légal n°8/2008

Création, conception : Studio Deffontaines
www.studio-deffontaines.com - 02 96 48 41 98
Impression : Publi-Trégor
Tirage : 4 700 exemplaires
Imprimé sur papier 100% PEFC

SPORT

Une préoccupation permanente de la commune

La commune de Sarzeau accueille sur son territoire 25 clubs sportifs qui proposent à tous les publics la pratique d'une activité physique en loisirs et/ou en compétition. La grande majorité des structures utilise les équipements sportifs municipaux du Parc des Sports situé Rue du Beg Lan. Afin de répondre toujours mieux aux attentes des pratiquants, la municipalité assure un entretien régulier de ses équipements tout en les développant. En effet, les équipements du Parc des Sports ont un taux de remplissage élevé. Ils bénéficient à la fois aux écoles et collèges de la commune qui les occupent pendant toute l'année scolaire, du lundi au vendredi de 8h à 18h et aux clubs sportifs de Sarzeau, en dehors des créneaux scolaires.

La Municipalité s'efforce d'accueillir toutes les pratiques sportives.
Chaque année le planning d'utilisation des salles est réévalué en concertation avec les utilisateurs, professeurs d'EPS et présidents des clubs sportifs, pour permettre à tous de pratiquer une activité sportive dans les meilleures conditions.
Des travaux sont entrepris chaque année pour moderniser et développer la qualité des équipements. Ainsi, en 2012, deux courts de tennis extérieurs ont été réhabilités en gazon synthétique sablé avec installation d'éclairage. Un arrosage intégré a été mis en service sur le terrain d'entrainement du foot, permettant à la fois d'améliorer la qualité du terrain et de réaliser des économies d'eau. Une étude pour la création d'un espace de stockage des matériels sportifs en extension de la salle COSEC a été lancée… Dans le même temps, la commune a investi dans du matériel pour améliorer les équipements intérieurs des salles : acquisition de modules de gymnastique pour les scolaires, remplacement du tableau d'affichage de score dans le gymnase, installation d'une table de marque pour les arbitres…

Une équipe engagée

Le Parc des Sports de Sarzeau est un lieu de pratiques sportives mais aussi un lieu de rencontre entre sportifs. Tous les clubs se côtoient et partagent plus que des équipements. Les agents du service, M. Le Goueff, gardien du Parc des Sports et M. Blanchard, agent d'entretien, sont à l'écoute de tous les pratiquants pour améliorer les conditions d'accueil des publics.

La qualité de nos équipements sportifs n'est plus à démontrer ; chaque année la Commune accueille des équipes de haut niveau qui viennent profiter des installations pour leurs stages d'été. Pendant l'été 2012, Sarzeau a accueilli l'équipe de foot de Reims qui évolue en ligue 1, l'équipe de hand-ball féminin de Guichen (Honneur régional) et l'équipe de basket-ball de Betton (pré-nationale), voire des équipes internationales lors du Morbihand.

L'équipe du stade de Reims a pu s'entraîner pendant 10 jours sur le stade de la commune.

Le palmarès des sportifs sarzeautins 2012

L'année 2012 a encore été riche en résultats sportifs pour les clubs locaux :

- Tennis : équipe filles 11/12 ans : championnes du Morbihan
- Handball féminin : équipe fille sénior finaliste de la Coupe du Morbihan
- Golf du Kerver : champion de Bretagne des moins de 13 ans
- Archers de Rhuys : champion du Morbihan super vétéran
- Sarzeau Football Club : quart de finaliste du mini Bercy
- Tennis de table : vainqueur de la division 4 de l'échelon départemental du Championnat de France pour sa première année de compétition
- Rhuys Boxe Sarzeau : vice champion de Bretagne sénior homme.

... des sportifs qui font bouger Sarzeau !

INTERCOMMUNALITÉ

La Presqu'Île de Rhuys un territoire sportif en expansion…

Au-delà des équipements sportifs municipaux, les sportifs de la Presqu'Île vont bientôt pouvoir disposer de nouveaux équipements.

La Communauté de Communes de la Presqu'Île de Rhuys, qui exerce la compétence du développement des équipements sportifs d'intérêt communautaire, a prévu deux projets d'envergure sur le territoire de la commune de Sarzeau.

Au printemps 2013, une piste de BMX va être aménagée sur le site de Cofournic. En lien direct avec le Parc des Sports, via le passage piéton sous la route départementale, le site accueillera une piste dédiée. Elle permettra à la fois de faire découvrir cette nouvelle discipline cycliste en plein développement et d'accueillir des compétitions d'envergure puisque l'équipement sera homologué par la Fédération Française de Cyclisme. Le BMX est très prisé par les jeunes. Discipline olympique consacrée lors des dernières olympiades, elle allie à la fois vitesse et agilité dans des courses qui opposent des coureurs sur des vélos tout terrain lancés à vive allure sur une piste accidentée permettant de faire des figures aériennes.

Dans le même temps, la Communauté de Communes lance une étude pour la création d'une salle multi-sport sur Sarzeau. Le nouvel équipement devrait permettre de désengorger les salles actuelles et permettre le développement de nouvelles pratiques sportives comme le basket, le volley-ball et le futsal.

ZONES DE REPLI

Le reclassement du camping-caravaning sur parcelles privatives

La conjonction de plusieurs facteurs a abouti au développement du camping-caravaning sur parcelles privatives à compter des années 70 (environnement propice au développement du tourisme, proximité de grandes villes, absence de documents d'urbanisme, morcellement parcellaire, exode rural…).

Cette pratique, majoritairement présente sur les espaces naturels ou agricoles, pose différents problèmes : impact paysager important (mitage du territoire, plantations d'espèces inadaptées telles que le thuya…), impact sanitaire, conflits potentiels avec d'autres usagers, situation illégale au regard de la réglementation (documents d'urbanisme, loi littoral…)

Les préfets qui se sont succédé ces dernières années ont tous affirmé la **nécessité de trouver des solutions** à cette problématique et ont soutenu les démarches entreprises depuis plus de 10 ans sur la commune. En 1997, lors de l'arrêté préfectoral ordonnant l'aménagement foncier, il était spécifié :
« Des terrains de camping privés mitent l'espace rural : afin de répondre à la réglementation sanitaire et pour réduire leur impact dans le paysage, la commission d'aménagement foncier s'engage à rechercher des secteurs plus adaptés à ce type d'usage ».
Face aux difficultés que cette démarche représentait et afin de ne pas ralentir l'opération, cette question avait alors été reportée.
Finalement, les élus et les campeurs ont décidé de relancer ce dossier pour aboutir à des solutions. Un groupe de travail paritaire a été créé. Il est constitué des différents représentants concernés (agriculteurs, propriétaires, caravaniers, élus, représentants de riverains), afin d'assurer une meilleure concertation, la compréhension des enjeux et des attentes de chacun.

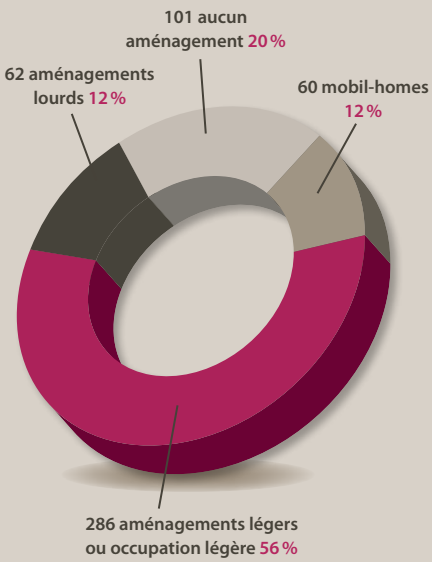

Inventaire du camping-caravaning sur parcelles privatives
Un inventaire mené par la commune, parcelle par parcelle, lors de l'été 2012, a permis de mieux connaître l'ampleur du phénomène :
- 60 ha de superficie campée pour 509 parcelles recensées campées (848 propriétaires et indivis concernés)
- 25 ha de surface de repli nécessaire hors espaces communs pour le reclassement de ces parcelles.

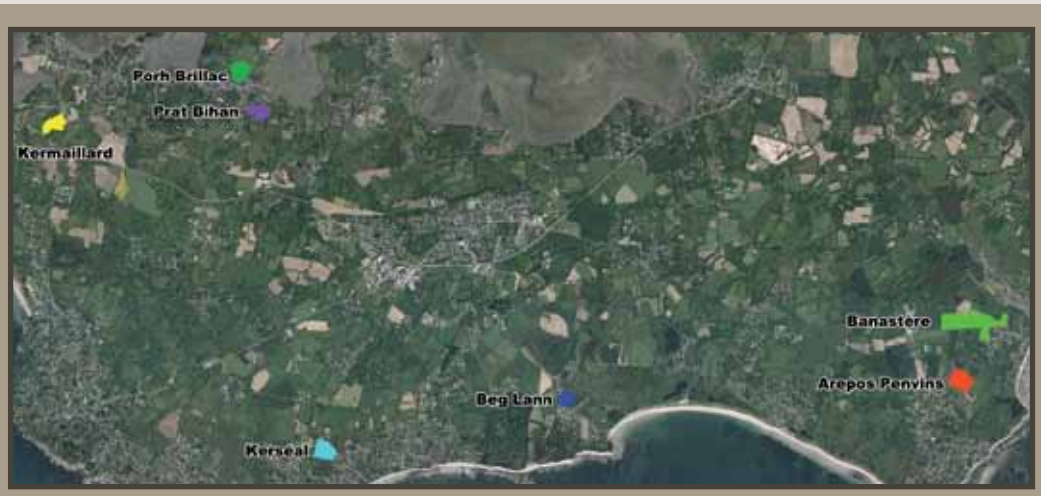

Les zones de repli
A l'occasion de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et après de nombreuses réunions du groupe de travail, une carte des zones de repli recensées a été présentée au conseil municipal.

La démarche

Une fois les secteurs approuvés géographiquement et administrativement, la démarche dite de « repli » ci-dessous résumée comprendra notamment un échange gracieux de parcelles entre la commune et chaque propriétaire campeur-caravanier :

- signature d'un protocole d'accord avec les caravaniers pour fixer les conditions de l'échange ;
- acquisition des parcelles des zones repli par la commune ;
- établissement d'un permis d'aménager des zones de repli ;
- actes notariés pour les échanges ;
- mise en œuvre des travaux sur les zones avant l'installation des campeurs.

La répartition des frais techniques et financiers se fera entre la commune et les caravaniers.

Les premiers replis pourraient s'effectuer à compter de 2015. Les campeurs de la Pointe de Bécudo présents sur un secteur classé en risque de submersion marine et en forte érosion seront reclassés en priorité sur la zone proche d'Arepos à Banastère en conformité avec la demande formulée par la Préfecture.

Les enjeux de l'opération :

1. faire appliquer la réglementation sur le territoire de Sarzeau,
2. proposer aux caravaniers un cadre légal pour faire perdurer leur mode de vacances,
3. pérenniser l'accueil du camping-caravaning dans de bonnes conditions pour les caravaniers eux-mêmes et pour l'environnement.

En outre, la commune deviendra propriétaire par voie d'échange de plus de 25 ha d'espaces naturels et 21 ha d'espaces agricoles disséminés sur l'ensemble du territoire. Ces espaces devront retrouver à terme leur destination originelle, en tant qu'espace naturel sensible en lien avec le Département du Morbihan ou le Conservatoire du littoral, ou en espace agricole.

ENVIRONNEMENT

Travaux de restauration de zones humides

La commune de Sarzeau met en œuvre de nombreuses actions avec un profond respect de l'environnement et un souci constant de préserver ce patrimoine naturel. Lors de la réalisation de certains projets communaux d'intérêt général, il arrive malheureusement que le milieu soit impacté même si l'on essaie de réduire au minimum celui-ci. Dans ce cas, la législation peut imposer des mesures compensatoires.

A titre d'exemple 2 projets municipaux qui ont vu le jour en 2012 ont eu un impact sur les zones humides* : la construction du nouveau Centre Technique Municipal (CTM) et le contournement de Kerblay sur la route de Saint Jacques.

Le CTM à Kergroës

Les stationnements enherbés prévus au CTM ont été réalisés sur une zone humide de 2 200 m², isolée par un talus, au sud de la voie de sortie du supermarché. Après avoir réalisé un plan de gestion, des mesures de restauration de zones humides sont donc mises en œuvre pour compenser les surfaces impactées, sur le double de superficie. Le site de compensation se situe en face du nouveau bâtiment, en bordure du cours d'eau longeant la route. Les travaux consistent à débroussailler sélectivement les fourrés et ronçaies, nettoyer le lit du cours d'eau et créer une mare. Ces travaux, réalisés en fin d'année 2012 seront suivis d'actions d'entretien.

Le contournement de Kerblay (route de Saint-Jacques)

L'étude d'impact d'aménagement foncier de la commune de Sarzeau a montré que le projet de contournement de Kerblay générait des emprises sur près de 1200 m² de zones humides. Le site de compensation retenu se situe à proximité immédiate du contournement. Il s'agit d'une vaste zone humide boisée. Sur cette zone, d'importants travaux de débroussaillage vont être menés. La création de mares et de voies d'eau sont également préconisées par le plan de gestion. Ces actions seront réalisées après l'été 2013.

Pourquoi restaurer les zones humides ?

Une zone humide est un milieu vivant qui évolue naturellement. Avec l'abandon des pratiques agricoles sur des secteurs de ce type, la végétation se développe, les terrains s'enfrichent progressivement, les points d'eau se comblent, ce qui conduit à une perte de diversité biologique (diminution du nombre d'espèces végétales et animales), une diminution des fonctions hydrologiques et une fermeture du paysage.

Pour pallier à cette évolution, un « rajeunissement » du milieu est souvent nécessaire pour que les zones humides continuent à jouer leurs rôles bénéfiques pour l'environnement et l'homme.

*** Petit rappel : Les zones humides sont définies comme « des terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire. La végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année » (Loi sur l'Eau de 1992).**

CONSEIL MUNICIPAL

21 juillet 2012

Finances et personnel
Bretagne Sud Habitat - Avenants aux Garanties d'emprunts.

Urbanisme
Ilôt Poulmenach - Modalités juridiques et Financières.
Présentation du Projet d'Aménagement Durable du Plan Local d'Urbanisme (PADD) - Débat sur les orientations générales.

24 septembre 2012

Administration générale
Mandat spécial pour le 95ème Congrès des Maires et Présidents de Communauté.
Demandes de subventions auprès du Groupement d'Intérêt Public (GIP) du Pays de Vannes - dossiers LEADER.

Finances et personnel
Création d'une Autorisation de Programme - salle de Brillac (opération n° 31).
Création d'une Autorisation de Programme - aménagement d'un rond point secteur de Kerblanquet (opération n° 30).
Mise à jour de la programmation pluriannuelle de l'Autorisation de Programme - construction caserne des pompiers (opération n° 29).
Mise à jour de la programmation pluriannuelle de l'Autorisation de Programme - aménagement foncier (opération n° 26).
Budget Communal : Décision Modificative n° 2012-02.
Budget Annexes des ports et mouillages : Décision Modificative n° 2012-02.
Budget Annexe CNS : Décision Modificative n° 2012-02.
Budget Annexe Kerollaire : Décision Modificative n° 2012-01.
Modification du tableau des effectifs.

Commerce - artisanat - foire et marché
Modification de la composition de la commission.

Education - affaires scolaires - jeunesse
Demande de subvention à la CAF du Morbihan - dispositif Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (CLAS).

Sport
CNS : tarifs collectifs 2013.
Profession Sport 56 : Conventions de partenariat.

Urbanisme
KEROLLAIRE III : cession du lot n°15.
KEROLLAIRE III : compromis de vente lot n°20.
Echange de terrains à Kermaillard avec M. Marchand.
Acquisition de terrains à Saint Colombier.
Constitution d'une servitude sur un chemin privé de la Commune au profit de M. Mahé - Le Quinio.
Vente d'une parcelle communale.
Acquisition à titre gratuit d'un terrain sis Quai des voileries au Logeo.
AFUL du Spernec : transfert des équipements à la commune.

Intercommunalité
CCPR : protocole relatif à la cession de l'aire d'accueil des gens du voyage.
CCPR : concession de stationnements pour le site sportif de BMX.
CCPR : Rapport sur la gestion des déchets et rapports du SYSEM : Exercice 2011.
SIAEP : Rapport sur l'eau et l'assainissement : Exercice 2011.
SIAGM : Rapport d'activités 2011.

CONSEIL MUNICIPAL

19 octobre 2012

Administration générale
Installation d'un nouveau conseiller municipal et modification de la composition des commissions municipales.
Attribution de la Délégation de Service Public (DSP) pour la gestion et l'exploitation du camping de la grée Penvins.
Tarifs du camping la Grée Penvins.
Tarifs des fourrières municipales.
Attribution du marché de prestation de service d'assurance.

Finances et personnel
Budget annexe Ports et Mouillages : ajustement de la durée d'amortissement des biens.
Budget annexe Ports et Mouillages : participation de la commune pour le port du Logeo.
Budget communal - Décision modificative n° 2012/03.
Budget annexe ports et mouillages - Décision Modificative n° 2012-03.
Budget annexe mouillages de l'océan - Décision Modificative n° 2012-01.
Budget annexe CNS - Décision Modificative n° 2012-03.
Budget annexe Kerollaire - Décision Modificative n° 2012-02.
Convention avec le SDIS 56.

Education - affaires scolaires - jeunesse
Conventions de partenariat pour les activités périscolaire.

Urbanisme
Kerollaire III : vente du Lot n°10 à l'agence KERVERT.

Environnement - patrimoine
Participation de la commune au dispositif de lutte contre les moustiques (EID)

Travaux
Aménagement foncier : Approbation de l'avenant n°1 - Lot n°1. travaux connexes tranche 2.

Intercommunalité
Convention de cofinancement pour les travaux des casernes des pompiers.

TOURISME

En 2012, 3 offices de tourisme + 1 maison du tourisme... En 2013, 1 office de tourisme intercommunal

« Un territoire, un office »
Dans un monde en mutation, où les « habitudes de consommation » de produits touristiques évoluent chaque jour, la presqu'île écrit le scénario de son avenir touristique. Le metteur en scène est aussi l'acteur principal : l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) de la Presqu'île de Rhuys, interlocuteur unique et privilégié des différents intervenants du tourisme à l'échelle des 5 communes du territoire.

Coup de projecteur
Pour accroître la fréquentation touristique, l'OTI assurera l'accueil et l'information des publics, la promotion touristique et la commercialisation. Il coordonnera les interventions des divers partenaires du développement touristique local.

Un office… une taxe de séjour
Un office de tourisme intercommunal… une taxe de séjour communautaire. Elle sera basée sur l'occupation réelle et son application se substituera à la taxe prélevée actuellement par chaque commune. En résumé, un seul mot d'ordre : simplification !

Plus de renseignements auprès de : CCPR (Communauté de communes de la Presqu'île de Rhuys) - Tél. 02 97 41 31 28

CULTURE

La politique culturelle évolue

Portée à une échelle intercommunale par la Communauté de Communes de la Presqu'île de Rhuys (CCPR), la politique culturelle du canton connait des développements importants.

La fréquentation de la saison culturelle de l'Hermine est passée de 7 500 spectateurs/an en moyenne à 10 600 spectateurs la saison dernière, notamment grâce au festival « Plages de danse ». Cette année, fort d'une labellisation du Ministère de la Culture en qualité de « Scène de territoire consacrée à la danse », l'Hermine offre une programmation plus dense, sur des spectacles de plus forte notoriété issus de scènes nationales ou de scènes conventionnées. Si la chorégraphie compte pour un tiers des spectacles, la salle garde une programmation pluridisciplinaire ouverte à tous. Plus que jamais, le programme est alléchant.

Du côté du Conservatoire

Le Conservatoire connait également des évolutions. De nouveaux instruments font leur apparition. Le violoncelle, l'orgue, et pour cette rentrée la guitare électrique, sont enseignés. Parallèlement, le Conservatoire ouvre au collège de Rhuys sa seconde année de classe à horaires aménagés en musique et danse. Un dispositif d'excellence qui permet aux jeunes collégiens une pratique artistique de bon niveau, intégrée dans la scolarité du collège. Enfin, 100 % des élèves musiciens peuvent dorénavant pratiquer leur instrument en pratique collective, beaucoup plus efficace pour apprendre. Ils n'étaient que 50 % il y a deux ans…

Du côté des enseignements en arts plastiques, la rentrée permet d'accéder à des modules d'enseignements spécialisés qui permettent, sur un trimestre, d'acquérir ou de perfectionner de façon beaucoup plus pointue, des techniques picturales. Peinture, dessin, volumes, histoire de l'art… Les propositions sont multiples.

50 000 ouvrages dans les médiathèques

Les médiathèques ont également accru leur niveau de service. Le changement du système informatique de gestion des prêts enrichit le portail Internet à partir duquel tout lecteur peut réserver des livres ou des CD-Rom sur un catalogue qui atteint aujourd'hui près de 50 000 ouvrages. Le réseau, entre St Gildas de Rhuys, Saint Armel et Sarzeau est ouvert 7 jours sur 7 à raison de 52h hebdomadaire. Une facilité qui permet aux lecteurs d'emprunter dans un lieu et de restituer dans un autre, selon ses souhaits.

Enfin, le centre culturel l'Hermine fait l'objet, en ce moment, de travaux. Le bâtiment bénéficie d'une extension de surfaces de 500 m². Les futurs locaux ont vocation à accueillir des salles d'arts plastiques et des locaux pour les activités collectives : chant, théâtre, orchestre… Le chantier prendra fin en juin 2013.

La culture bouge et fait bouger !

TRANSPORTS

Presqu'île de Rhuys : du nouveau sur les déplacements

Sarzeau Arrêt ZA Kerollaire

La communauté de communes de la Presqu'île de Rhuys, en partenariat avec le Conseil général du Morbihan poursuit ses actions afin d'améliorer les conditions de déplacement sur le territoire. A compter du 22 décembre 2012, un nouvel arrêt est créé sur la Ligne TIM VANNES – PORT-NAVALO pour desservir le secteur de Kerollaire. Cet arrêt facilitera l'accès aux emplois, aux commerces et aux services de la zone d'activité.

Pour tous renseignements sur la ligne TIM (horaires, tarifs...) :
www.morbihan.fr
Réseau des transports interurbains du Morbihan
N° Azur : 0810 10 10 56 (prix appel local)

Transport local

L'objectif : Proposer un transport local collectif et un transport à la demande cohérent avec l'offre interurbaine existante. Une expérimentation de ce service est envisagée au printemps 2013. L'itinéraire est en cours de réflexion. Votre collaboration est essentielle pour améliorer ensemble vos conditions de déplacements quotidiens en presqu'île. A cet effet, je vous invite à compléter le QUIZZ HORAIRE disponible en mairie, auprès des associations et sur le site Internet : www.ccprhuys.fr

Pour tous renseignements complémentaires :
Communauté de Communes
de la Presqu'île de Rhuys
Contact : Sandrine Borde
Tél. 02 97 41 31 28
mobilite@ccprhuys.fr

EFFACEMENT DIFFUS

Réduisez votre consommation électrique

La commune de Sarzeau s'est engagée à réduire ses consommations d'énergie. Vous aussi, si vous souhaitez économiser jusqu'à 15% de votre consommation de chauffage électrique, vous pouvez recourir à une solution appelée « effacement diffus ».

Voltalis, signataire d'une convention d'application du Pacte Electrique Breton auprès de l'Etat, la Région Bretagne et de RTE (Réseau du Transport d'Electricité), installe gratuitement, sans aucun frais d'installation ni d'abonnement, des boîtiers d'effacement diffus dans votre tableau électrique. Ces services sont rémunérés en contrepartie par RTE.

La commune de Sarzeau soutient cette démarche et a déjà équipé les bâtiments publics éligibles au dispositif. Pour les Sarzeautins chauffés au tout électrique, soit plus de 2 000 foyers selon le recensement de l'INSEE, Voltalis prévoit une campagne d'installation des boîtiers jusqu'au 15 janvier 2013.

Pour en savoir plus sur l'effacement diffus et prendre rendez-vous pour une visite technique avant installation, vous pouvez contacter les conseillers Voltalis au 02 22 96 95 50 ou par courriel bretagne@voltalis.com.

ÉCONOMIE

Le parc d'activités de Kerollaire se développe

Lancé en juillet 2008, le lotissement de Kerollaire III a subi un remodelage important au fil du temps pour offrir désormais une vingtaine de lots à la commercialisation, en réponse aux besoins du tissu économique local.

Les lots en façade ont été vendus sans délais ainsi que les terrains proches de la route départementale ; ainsi, des entreprises se sont implantées rapidement (piscine Blue Shark, Entreprise Helleu - Bois de chauffage...) et d'autres ont préféré peaufiner leur projet : Fumage Chauchard, entreprise Robic,…

Deux lots ont été redéfinis à l'ouest avec l'arrivée prochaine d'une entreprise de conception et vente de produits de décoration, Wall 2 Time, et une entreprise du bâtiment (négociation en cours).

L'ilôt « nord », prévu initialement pour accueillir le nouveau centre de secours, a été redécoupé pour permettre l'implantation de 6 entreprises dont les locaux sont déjà construits ou en cours : la station de lavage « Mouss auto », l'entreprise d'électricité AEREC et la Sellerie Nautique, Rhuys Multi-services, APS nettoyage, Burban TP et prochainement la société Brasseur-Rhuys Ambulances.

Les récentes modifications en façade vont permettre d'implanter 3 entreprises supplémentaires : l'Agence Kervert (communication), un constructeur de bâtiments à ossature bois et un garage automobile.

Si la plupart des terrains sont désormais vendus dans ce secteur, il reste encore des bâtiments à céder ou à louer et de nouvelles opportunités vont prochainement être proposées aux artisans et commerçants qui souhaiteraient s'implanter dans le parc d'activités de Kerollaire.

Renseignements :
- **Viviane Feat - DGS Sarzeau - directiongenerale@sarzeau.fr**
- **Erwan Lépinay - Chargé d'Études Économie - Pôle Dév. Territorial - Communauté de Communes de la Presqu'île de Rhuys - suivi.eco@ccprhuys.fr**

MAISONS FLEURIES

Des Sarzeautins à l'honneur

La remise des prix départementaux de la 54ème campagne nationale des « maisons fleuries » a eu lieu le mardi 16 octobre à Bignan.

A cette occasion deux prix ont été décernés à des sarzeautins :

Marie Lazell (Le Logeo) a remporté le 1er prix dans la catégorie « gîtes et chambres d'hôtes hors agglomération ». **Le camping de Lann Hoëdic (route du Roaliguen)** a, quant à lui, obtenu le 2ème prix dans la catégorie « camping hors agglomération ».

Le concours des maisons fleuries, organisé par le GIT (Groupement Intercommunal du Tourisme), récompense les meilleurs artistes « en herbe » sur la base de quatre critères : l'effort de fleurissement (occupation de l'espace), le choix des variétés, l'harmonie des couleurs et la qualité de l'environnement.

TRAVAUX

Une piste cyclable pour la rue de Kerthomas

La commune continue d'étendre son réseau de pistes cyclables. Après les rues Le Godec, Brénudel et la rue des Vénètes en 2011, l'entreprise Eurovia, dans le cadre du marché d'entretien et de rénovation des voiries sur Sarzeau, a réalisé au printemps une piste cyclable sur la rue de Kerthomas.
Cette piste de 788 mètres de longueur est constituée d'enrobés de couleur rouge afin de différencier la chaussée dédiée aux véhicules et la piste cyclable elle-même. Elle permet de relier le village du Spernec au centre ville en toute sécurité, jusqu'au carrefour de la rue du Général de Gaulle et la rue de la Madeleine. Le montant des travaux de cette piste s'élève à 125 000 € TTC.

à noter !

En 2013, les travaux de prolongement de cette piste cyclable seront entrepris par la commune sur la rue de la Madeleine ; du parking de la Corderie à la rue de Kerthomas.

CITOYENNETÉ

Pensez à élaguer vos arbres !

Chaque propriétaire est tenu, en application du Règlement Sanitaire Départemental et du code civil (article 673), de procéder à la taille et à l'élagage des arbres et arbustes de sa propriété afin d'éviter toute nuisance sur son voisinage. De plus, une abondante végétation peut se révéler dangereuse pour la sécurité en diminuant la visibilité pour les usagers des routes, piétons et automobilistes. Afin d'éviter tout accident, la commune de Sarzeau rappelle aux propriétaires qu'il est obligatoire de procéder à la taille et à l'entretien des haies.

Concernant l'élagage et l'abattage des arbres et haies

Les arbres, branches, racines qui débordent sur le sol des voies communales doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies, à la diligence des propriétaires. Les haies doivent être taillées de manière que leur développement du côté de la voie communale ne fasse aucune saillie sur celle-ci.
En cas de danger grave ou imminent, le Maire peut prescrire toutes mesures de sûreté exigées par les circonstances, décider l'abattage des plantations privées présentant un danger pour la sécurité publique (en vertu de l'article L. 22124 du code général des collectivités territoriales).
Il est également rappelé que tout abattage d'arbre ou suppression de haie doit faire l'objet d'une déclaration préalable déposée en mairie.

Concernant les plantations

Il est interdit de planter des arbres ou haies en bordure des voies communales à moins de 2 mètres pour les plantations de plus de 2 mètres de hauteur à moins de 0,50 mètre pour les plantations inférieures à 2 mètres de hauteur.
Cette distance est calculée en limite de voie publique (toutes dépendances comprises).

Conformément à l'article 64 de l'arrêté du 30 mars 1967 et ainsi qu'aux articles 53 et suivants du décret du 14 mars 1964 – Article 671 du code civil.

TRAVAUX

La rue Hent Er Lenn fait peau neuve

Après une étude globale pour l'aménagement des rues Closchebey, des Plaisanciers et Hent Er Lenn, réalisée par le cabinet d'étude D2L et présentée en réunions publiques, les travaux ont débuté le 5 novembre dernier.
Dans un premier temps, l'entreprise CTPR réalise les travaux d'assainissement des eaux pluviales en créant un nouveau réseau dans l'axe de la chaussée et assurera le remplacement de la canalisation d'eau potable sur la rue Hent Er Lenn et du rond point vers la plage de Kerfontaine, rue du Varech (la durée des travaux est estimée à 3 mois environ).
Le syndicat d'électrification interviendra ensuite en février pour l'effacement des réseaux électrique et téléphonique sur cette rue. Les travaux d'aménagement des voiries débuteront en juin et seront arrêtés pendant la saison estivale. Ils reprendront en septembre pour se terminer en décembre 2013.

Le coût prévisionnel de l'opération

Travaux d'assainissement des eaux pluviales : 135 000 € TTC
Travaux d'aménagement des voiries et des espaces verts estimés à 840 000 € TTC
Participation communale à l'effacement des réseaux estimés à 120 000 € TTC

Définitions et Réglementation

La loi du 31 décembre 1976 précise que les propriétés privées riveraines du Domaine Public Maritime sont grevées, sur une bande de trois mètres maximum de largeur, d'une servitude destinée à assurer exclusivement le passage des piétons.
La Loi du 3 janvier 1986 dite « Loi Littoral » a réaffirmé le droit pour tous d'accéder librement au littoral, notamment par l'obligation d'organiser et de préserver le libre accès du public lors de la réalisation d'opérations d'aménagement admises à proximité du rivage. Elle a également complété la Loi du 31 décembre 1976 dans ce domaine, en permettant d'instituer une servitude transversale au rivage de la mer afin d'améliorer l'accessibilité du sentier littoral.
La mise en place de la servitude est à la charge de l'État. Son tracé, dit de droit, quand il se situe dans la bande des 3 mètres riveraine du domaine public maritime, peut être modifié ou suspendu après une enquête d'utilité publique lorsque des contraintes de tracé existent (contraintes techniques, environnementales, archéologiques fortes…)
Pour la commune de Sarzeau, cette servitude a fait l'objet d'une enquête publique en Mairie du 16 août au 09 septembre 1994 et a été approuvée par arrêté préfectoral du 19 février 2001 (portant approbation des modifications du tracé et des caractéristiques de la servitude de passage des piétons et des suspensions le long du littoral).

Les sentiers côtiers

Servitude de passage des piétons sur le littoral (SPPL)

Le public peut emprunter librement le sentier du littoral pour accéder à la mer et se promener le long du rivage.
Le sentier du littoral désigne la totalité du tracé ouvert au public le long de la mer. Il inclut le droit de passage sur les propriétés privées et sur les domaines publics au profit exclusif des piétons.
Depuis 2010, la servitude est applicable aux départements d'outre-mer.

Historique des travaux et projets sur le littoral du golfe du Morbihan

Le premier itinéraire côtier officiel ouvert sur le Golfe est celui existant en arrière du marais du Duer sur environ 900 ml ouvert en 1992.
En 10 ans, presque 10,5 km de chemins ont été ouverts en bordure du golfe du Morbihan pour un montant global d'environ 248 700,00 € TTC.

Chronologie des secteurs ouverts de 2002 à 2012 :
- de Brillac à la Pointe de l'Ours (3,5 km)
- de Kermaillard à la limite de Saint-Gildas-de-Rhuys vers le port du Logeo (2,7 km)
- de Kerollet à Bernon (1,3 km)
- de Kerassel à Bréhuidic (900 ml)

En 2012, deux nouveaux parcours sont à découvrir :
A Saint-Colombier près du marais du Duer : une liaison courte de 150 ml mais importante entre la fontaine et le terrain de football en terre permettant d'éviter la route pour rejoindre Saint-Armel. Ce secteur du Golfe du Morbihan est très protégé, faisant l'objet d'un arrêté de tranquillité pour l'avifaune dans la réserve de chasse et de faune sauvage.

La pointe de Bernon : ouverture de toute la pointe sur environ 1,2 km offrant un point de vue superbe sur le golfe et notamment sur le Ruault, les îles de Godec, Ilur, Iluric, l'île aux œufs…

Le sentier côtier sur le golfe et sur le littoral atlantique est destiné à assurer exclusivement le passage des piétons. Les engins motorisés, les cycles et les chevaux y sont strictement interdits.

Quelques chiffres

7200 km de littoral en métropole et 4500 km de sentier littoral sont ouverts au public

Le littoral sarzeautin :
43,7 km de côte au total dont
- 16,5 km de façade atlantique
- 2 km d'étier à Banastère
- 25,2 km de façade golfe
- sans compter les îles de Brannec, Govihan, Stibiden, Godec et l'île aux œufs…

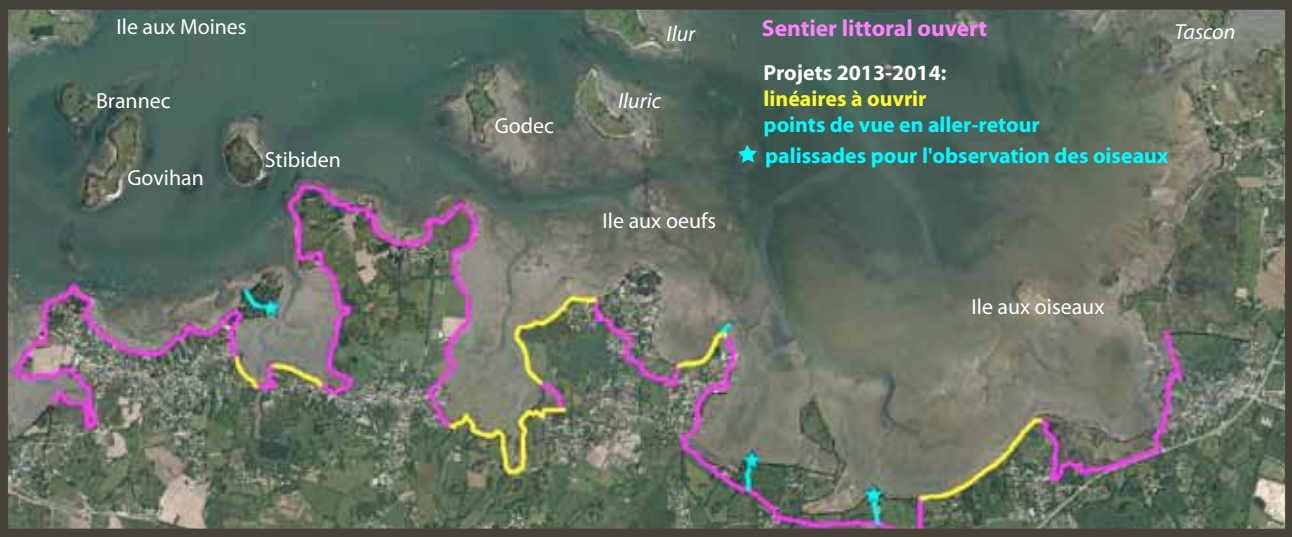

Les services de l'Etat, du département et de la commune travaillent en étroite collaboration afin de mettre en œuvre cette servitude littorale pour le plaisir de tous.
Il reste encore presque 6 km à ouvrir et l'objectif prévisionnel est de réaliser la totalité de la servitude sur le golfe à échéance 2014

Les secteurs à ouvrir :
- Bénance (600 ml)
- Corn-er-Pont (260 ml)
- Fournevay (Pont du Menglio) - Le Ruault (2,3 km)
- Gradavad (900 ml)
- Le Duer-Kergeorget (1,2 km)
- Le Lindin (430 ml)

Par ailleurs, il est également prévu de créer des points de vue en aller-retour pour compenser les suppressions du sentier littoral sur les secteurs protégés (pointe de Bréhuidic, Kerbodec, Truscat…). Ces chemins s'accompagneront de l'installation de palissages d'observation des oiseaux.

Projets sur le littoral atlantique

Concernant le littoral atlantique, certains aménagements restent encore à effectuer, et ils seront étudiés dans leur ensemble lorsque la servitude sur le golfe sera ouverte en totalité. Néanmoins, est d'ores et déjà programmé dans l'enceinte du port de Saint-Jacques pour le premier trimestre 2013, l'aménagement d'une passerelle bois en continuité du chemin existant. Ces aménagements répondent à deux objectifs principaux : la protection du littoral et la continuité du sentier littoral à Saint-Jacques.

Développement des circulations douces à Sarzeau

Randonnée pédestre

- Mise en œuvre en 2012 d'une signalétique bilingue, français-breton, de 8 circuits inscrits au niveau départemental et reconnus par la FFRP (Fédération Française de Randonnée Pédestre) sur les 18 circuits que compte la Presqu'île,
- Projet de circuit de grande randonnée de pays (GRP) sur le territoire du pays touristique de la Baie Rhuys-Vilaine

Randonnée cycliste

- Piste cyclable dans le centre-ville entre la croix de Kerthomas et la rue du général de gaulle (lien avec le Spernec)
- Sécurisation des « villages » de Kerblay et de Kerséal avec la route de contournement, l'ancienne voie étant sécurisée pour les circulations douces
- Aménagements de bord de mer à Banastère pour la sécurité des piétons et des cyclistes
- Programmé au printemps prochain : l'aménagement de la piste cyclable Sarzeau-le Roaliguen.

Renseignements et supports d'informations : offices de tourisme et Maison du tourisme à Saint-Colombier, site internet de la commune (www.sarzeau.fr)

COMMÉMORATIONS

Les monuments aux morts de Sarzeau honorent de nouveaux soldats

La traditionnelle commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 a eu lieu aux monuments aux morts de Brillac et Sarzeau bourg.

A Brillac, Bernard Jacob, Adjoint au maire, avant de lire la lettre du secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants, a rendu hommage à Pierre Le Bodo, Jean Le Corre et Henri Quélo dont les noms figurent désormais sur

Le maire David Lappartient lit solennellement à voix haute les noms des nouveaux inscrits sur le monument aux morts.

les plaques commémoratives du monument aux morts.
En fin de matinée, David Lappartient, maire de Sarzeau et conseiller général, a présidé la cérémonie du bourg de Sarzeau en présence de membres de l'Unacita, de la Fnaca, de nombreux anciens combattants ainsi que des élus et d'une partie de la population.
Une élève du collège Sainte-Marie a rendu un hommage à son arrière grand-père, Jean, engagé à 16 ans, gazé à Verdun et mort en 1967. André Cornetteau, président de l'Unacita a ensuite décoré 3 anciens combattants d'Afrique du Nord : Pierre Rousseau et Alain Laurent ont reçu la médaille commémorative d'AFN, Roger Le Luhel a reçu, quant à lui, l'insigne de porte-drapeau.
Le maire, David Lappartient, avait auparavant honoré la mémoire de Gaston Prodomme, Julien Le Roch, Jacques Hallier et Jacky Thomas, morts pour la France. Leurs noms sont désormais gravés au monument aux morts de Sarzeau, selon la Loi 2012-273 du 28 février 2012.
Un pot de l'amitié offert par la municipalité a clos cette matinée de commémoration et de recueillement.

NOUVEAUX ARRIVANTS

344 nouveaux foyers à Sarzeau

« Le nombre ne cesse de croître. Preuve s'il en est que la commune de Sarzeau est une commune où il fait bon vivre ». C'est par ces mots que David Lappartient, maire, conseiller général, a commencé son discours de bienvenue aux nouveaux arrivants de la commune. 334 nouveaux foyers ont été recensés, soit 444 adultes (enfants non comptés) ont élus domicile dans la commune. Entouré de ses adjoints et des élus du conseil municipal, le premier magistrat de la ville a, dans un premier temps, évoqué le contexte démographique et économique de la commune avant de dresser un panorama des différentes associations. Une pochette réunissant des informations sur la commune a été offerte à toutes les personnes présentes.
À l'issue de la cérémonie d'accueil, les nouveaux arrivants ont été invités à rencontrer les associations, au cours du pot de l'amitié, offert par la commune.

JEUNESSE

Encore un succès pour le Festi' jeunes !

Le succès va croissant pour le Festi' jeunes. Après une première édition en 2011 qui avait réunie 162 participants, une seconde en janvier 2012, cette troisième édition a remporté un énorme succès. 307 jeunes étaient présents fin septembre pour danser au rythme du DJ Sono Concept 56. Le Festi' Jeunes est organisé par le Conseil municipal des Jeunes et l'association des jeunes de la Presqu'île. Ils sont aidés par le service Jeunesse de la commune et notamment Fabien Hureau et Jean Ariño, animateurs à l'Espace Jeunes de Sarzeau. Rien n'est laissé au hasard pour que les jeunes, mais aussi leurs parents, soient tout à fait rassurés et que la soirée se passe sans incidents.
La manifestation est réservée à des jeunes de 11 à 17 ans sur présentation d'un justificatif d'âge. En dehors des membres de l'association des jeunes de la presqu'île et de l'encadrement, aucune personne majeure n'est admise à l'entrée. Le service de sécurité est assuré par des agents d'une société agréée.
Les prochains rendez-vous du Festi' Jeunes seront les 16 février et le 5 octobre 2013 !

Contact : Espace jeunes de Sarzeau - Tél. 02 97 48 23 83

SOLIDARITÉ

Deux jeunes Sarzeautins à Paris

Les 12 et 13 décembre derniers, deux enfants de Sarzeau ont vécu pendant deux jours dans le royaume enchanté de Disneyland Paris, dans le cadre de l'opération « Prendre un enfant par la main ».
Depuis 1991, Le Lions Club « Golfe du Morbihan », associé aux autres Lions Club du Grand Ouest, permet, chaque année, à quelques enfants des communes du Golfe, de partir pendant deux jours et de rejoindre ainsi les quelques 150 enfants qui ont la chance de participer à ce magnifique voyage.

Le Lions Clubs International est la plus importante organisation de clubs philanthropiques au monde. Il compte 1,35 million de membres répartis dans plus de 46 000 clubs à l'échelle internationale. Il est composé d'hommes et de femmes volontaires qui, dans un esprit d'unité et de solidarité, s'attellent à la tâche essentielle de venir en aide à ceux qui en ont le plus besoin, localement et dans le monde.

ENVIRONNEMENT

Nettoyage des plages - saison 2012

Cet été encore, des jeunes de Sarzeau ont été recrutés par la Communauté de Communes pour nettoyer le littoral. Quatre équipes se sont relayées pour faire disparaître des plages de la commune les déchets abandonnés par les baigneurs ou rejetés par la mer.
Bilan : près de 17 m^3 de déchets ont été collectés de Saint-Jacques à Penvins, sans compter les nombreuses palettes et vestiges de feux de camp. Mégots, bouteilles en verre et plastiques constituent le gros du gisement. La palme de l'objet insolite pour cette saison revenant à un siège auto pour enfant.
Reconnaissables à leur tee-shirt rouge, les saisonniers ont également assuré une mission de sensibilisation à la propreté des plages et au tri des déchets, en allant à la rencontre non seulement des baigneurs mais aussi des résidents au travers d'une campagne de porte-à-porte.
Rendez-vous la saison prochaine, pour des plages toujours plus propres.

PETITE ENFANCE

L'accueil des tout-petits évolue

Après l'obtention d'un agrément pour l'accueil de 29 enfants (au lieu de 16), la Petite Enfance poursuit sa modernisation avec l'amélioration des conditions d'ouverture. Un nouveau site à l'ouest de l'école primaire de Kerlohé a donc été choisi pour permettre la mise en conformité des équipements. Il sera ainsi possible de trouver, sur le même site, l'accueil des différentes tranches d'âges de la Petite Enfance jusqu'à la fin du primaire. Cette évolution de la structure permettra également l'augmentation du nombre de places qui passera ainsi à 36 enfants. Cette nouvelle structure, portée par le CCAS, devrait ouvrir au deuxième semestre 2014.

PATRIMOINE

Duer-St Colombier : le mystère de l'aigle noir

Le quartier du Duer-St Colombier, appelé autrefois (1510) Frairie de Duer, avait une surface beaucoup plus importante qu'aujourd'hui sous l'ancien régime car il montait au nord jusqu'à Lasné et jusqu'au giratoire du clos Saint-Salomon. La moitié de sa surface (une partie quasi inhabitée) a été absorbée par la nouvelle commune de St Armel au XIXe siècle. Le quartier est délimité au sud par le vieux chemin de Rhuys et englobe le Haut Boisdanic. Le Bas Boisdanic est en effet dans le quartier de Kerguet (détail qui a son importance en 2012) Le Duer est délimité à l'Ouest par la route de Sarzeau à Suscinio comprenant le super marché Casino, Brénudel, et Kerbouedec.

L'aigle et la Colombe

Saint-Colombier serait en fait Saint-Colomban, moine irlandais du VIe siècle dont le culte a été diffusé par l'Abbaye de Rhuys au moins après sa restauration au Ve siècle[1]. Il a supplanté en ce lieu Saint-Germain l'Auxérois. Ce pourrait être aussi Saint-Colomel moins connu mais tout aussi irlandais que le premier.
Duer est beaucoup plus difficile à expliquer. Si ce sont les bretons qui ont créé le toponyme, il voudrait dire textuellement « l'aigle noir »[2]. Est ce le souvenir d'un aigle que l'on voyait toujours à cet endroit ? Pourquoi pas ? Un ou tous seraient à l'origine de Couët er Scouffle, un Corbeau à l'origine de Rou-vran, un cerf à l'origine de Bod-er-harff et que dire de la pointe de l'Ours ?
Mais l'aigle a une autre valeur. En héraldique, c'est l'égal du Lion. Cet « aigle noir » aurait pu être sur les armes d'un seigneur local car le Duer a une histoire connue sur deux millénaires.

La maison du trésor

Aux deux extrémités de l'ancienne frairie: à Lasné, au Clos St Salomon mais aussi près de Kerblanquet se trouvent des « Cosquer », vieux villages gallo-romains. Des villae se trouvaient le long de la voie romaine (ancienne D780) à Spissac, Saint-Colombier, Kerentré et sur le Golfe, au Boceno, à Radzac et à Kergeorget. Ces lieux sont « supposés », faute d'avoir été fouillés. Seuls Saint-Colombier, avec l'un des 4 plus beaux trésors du Morbihan (la maison au trésor) et Kérentré[3] ont été authentifiés.
Le Duer n'allait pas s'arrêter en si bonne voie et le moyen-âge allait aussi lui apporter son lot de toponymes et d'édifices comme par exemple un certain Rivald (La Motte Rivault) qui fait le pendant avec la Motte de Caden pour ceinturer la Presqu'île à l'est. Un chemin mène de cette Motte à une curieuse maison de Kerouët-Saint-Colombier que l'on nommait encore « Er Gambre (la chambre) en 1830. Malheureusement cette Motte et cette « chambre »[4] ont été englobées dans le grand parc de Rhuys. Sans doute étaient-elles déjà abandonnées. En effet une autre chambre existait à cette époque au « carrefour » du Duer. Lorsqu'on va au Duer on est toujours surpris par cette place publique surdimensionnée par rapport aux maisons qui l'entourent, même si le lieu est en train de changer avec l'apport de maisons neuves. C'est qu'autrefois, autour de la vieille « Chambre » dont il reste un bout de mur en bordure de route (Maison de la Fontaine), se dressait un petit bourg où les Le Ridant, Talhouarn, Denysot, Penher et Hazo tenaient le haut du pavé en 1510.

Les Fourches patibulaires

Mais la concurrence du bourg de Sarzeau tout proche était forte. Comment garder son prestige de petit seigneur local quand le Duc de Bretagne lui-même s'installe à Suscinio et édifie ses fourches patibulaires (symbole suprême du pouvoir féodal) à deux pas de votre « chambre » dans les Landes de Coet Quenault (Coqueno). Le lieu appelé « Landes de la justice » conserve un mur visible de la D780 à gauche avant de couper le bois de Kerblanquette – Kerbot.

Les Châteaux

Dès la fin du XVe siècle, un archer du duc fonde le château de Kerbot, un financier, Laurent Droillart a obtenu les marais salants du Duer, ses héritiers créeront Kerhars. Enfin, Kerlevenan, d'abord propriété des Le Pessu puis des Carré atteint son apogée avec les de Gouvello de Keriaval qui s'installent pour trois siècles et en font la 7ème merveille de Rhuys. Les Francheville déjà établis à Truscat (Le Ruault) fondent Kergeorget à l'endroit même où les romains profitaient jadis de la superbe vue sur le Golfe du Morbihan.

Texte de Pierre Beunon

(1) R. Valery « Eglise et chapelles du Pays de Rhuys » p 28-2008
(2) A. Maheo toponymes de Rhuys 1969
(3) Découverte Beunon- Le Toquer 1987
(4) On donnait ce nom à l'endroit où se réunissaient les notables (députés, lords...)

SCRABBLE DE RHUYS

En route vers les championnats de France ?

Mi-novembre, dans la salle de Francheville, l'association Scrabble de Rhuys a accueilli les phases qualificatives de Scrabble des Vermeils et Diamants pour le championnat de France qui aura lieu à Vichy les 7 et 8 mai 2013. Cette épreuve nationale, destinée aux joueurs nés en 1950 et avant, permet de qualifier les 830 meilleurs. À Sarzeau, ce sont près de 40 joueurs venant des clubs de Muzillac, Vannes, Baud qui ont participé au concours avec, parmi eux, quatorze joueurs du club du Scrabble de Rhuys.

Ce club dynamique, affilié à la fédération de scrabble, participe à plusieurs compétitions dans toute la Bretagne et à l'extérieur dans certains festivals. Le 7 octobre 2012 a été organisé le tournoi de la Presqu'île avec 161 joueurs pour la 3ème fois : une très belle manifestation très appréciée.

Le club Scrabble de Rhuys se retrouve tous les mardis soirs à 20h et les vendredis à 14h30 salle de Francheville.

Contact : Annie Colin - Mél. agcolin@orange.fr

PLAN VÉLO

Saint-Colombier et Saint-Armel désormais reliés

Dès 2001, le département du Morbihan a adopté un Plan Départemental en faveur du vélo et des modes de déplacements actifs. A travers ce plan, ce sont déjà 350 km de voies du réseau structurant qui ont été réalisées en site propre. Une portion nouvellement construite nous concerne plus particulièrement puisqu'il s'agit de la liaison entre Saint-Armel et Saint-Colombier.

Il est ainsi possible de se raccorder au réseau de voies cyclables de la communauté de communes. A terme, il sera possible d'aller de Sarzeau à Gourin, à Mauron ou à La Roche Bernard en vélo en toute sécurité, et à revenir de même, par un chemin plus ou moins détourné, au choix de chacun. Ce seront plus de 1 000 km de voies qui auront ainsi été créées dans le Morbihan pour faciliter les modes de déplacement doux.

PATRIMOINE

Réfection du puits de Kergal

Dans le cadre de sa politique de conservation et de valorisation du petit patrimoine, la commune de Sarzeau a engagé les travaux de restauration du puits de Kergal en Kerguet. Ces travaux effectués par l'entreprise « Rhuys - Multiservices » comprenaient : la dépose de la plaque de béton couvrant le puits, la maçonnerie du puits « au modèle », avec pierres hourdées au multibat (mélange de chaux et de ciment), la fourniture et la pose de la grille acier avec condamnation d'accès.

Cette restauration effectuée de façon discrète a su respecter l'aspect original du puits.

VIE SCOLAIRE

Portes ouvertes à la cantine

Cette année, la Commune a ouvert les portes des restaurants scolaires sur les quatre lieux de restauration (Régent, Saint-Vincent, Brillac et Saint-Colombier) afin de permettre aux parents d'élèves fréquentant la restauration collective de visiter les locaux et de rencontrer les équipes qui œuvrent pour nos enfants.
Le chef gérant, bien connu des élèves, a présenté aux parents les produits utilisés, leur provenance et leur transformation.
Ensuite, les parents étaient invités à déjeuner et pouvaient observer, pendant ce temps de repas convivial, le fonctionnement du service et l'accompagnement des enfants.
L'enquête a mis en évidence une grande satisfaction générale tant sur le plan de l'hygiène et du respect des normes de fabrication, de la variété et du goût des plats, que du suivi très sécurisant et protecteur du personnel « sympathique et efficace » encadrant les plus jeunes.
Une initiative qui sera reconduite.

VIE SCOLAIRE

La rentrée du personnel des écoles

Mi-octobre, Madame Feat, Directrice Générale des Services et Madame Mathelon, Directrice du Pôle Population, réunissaient le personnel en charge dans nos écoles au Restaurant scolaire Saint-Vincent.
Au cours de cet échange, un tour d'horizon concernant les questionnements propres à chaque site a été abordé. Chacun a pu intervenir, dans une ambiance conviviale, sur l'organisation du travail dans les écoles, la restauration et la surveillance des enfants.
La Direction a tenu à remercier plus particulièrement le personnel communal pour son implication et sa réactivité dans le travail effectué, ainsi que son dévouement auprès des enfants.

SOLIDARITÉ

1 555 enfants contre la mucoviscidose

Fin septembre, 1 555 enfants des écoles et collèges de la presqu'île de Rhuys, de Surzur et du Hézo ont participé aux Virades de l'espoir au parc des Sports de la commune de Sarzeau. Durant une journée, les enfants se sont relayés sur la piste pour des courses de plusieurs minutes.
La journée nationale de mobilisation contre la mucoviscidose, maladie génétique qui détruit peu à peu les poumons, a été l'occasion pour ces enfants de « donner leur souffle » et d'appréhender les enjeux d'une telle maladie.
Les élèves ont eu également l'occasion de déposer des dons dans une urne placée au milieu du terrain des sports. Une initiative qui a permis de récolter, avec les animations prévues durant trois jours dans la Presqu'île, près de 11 300 €.

Renseignements : Service Enfance, Jeunesse Education - Tél. 02 97 48 05 05

Tribune d'expression

GROUPE «AU CŒUR DE SARZEAU»

Le logement à Sarzeau

Trop sérieux pour le caricaturer ! Le slogan du maire dans son édito du bulletin communal de septembre, «la France des propriétaires» n'apporte rien au problème. On ne gouverne pas par slogan, mais par un travail de tout instant sur la commune. «Je serai un maire à plein temps», un autre slogan de Mr Lappartient et une promesse non tenue. Débat stérile que l'opposition entre 20 % et 25 % de logement social, l'un comme l'autre sont tout aussi arbitraires.

Revenons à ce qui nous semble la priorité des priorités de l'immédiat, le locatif. Afin de permettre à qui le veut de se loger à Sarzeau et tout particulièrement aux revenus modestes dans des logements à loyers modérés. Ce n'est pas une bataille de % qui va résoudre quoi que ce soit. Imposer aux promoteurs les 20 % même si cela est nécessaire n'est pas suffisant, ce qui d'ailleurs a un coût substantiel pour la collectivité contrairement aux idées reçues.

8 à 10 % de logements sociaux nécessaires, sur quels critères le maire peut-il affirmer cela ? Rappelons que le plafond de revenus bruts d'accès au logement social est 1800 € mensuel pour une personne, de 2900 € pour 4 personnes. On se demande pourquoi parfois le logement social est mal accueilli par le voisinage.

Qui ne connaît un ou plusieurs membres de sa famille, un ou plusieurs amis à la recherche d'un logement sur Sarzeau et qui sont inscrits nulle part sachant vaine cette inscription. Sans parler de ceux qui logent dans des lieux vétustes qui coûtent chers en énergie. Vous avez compris nous ne partageons pas du tout le point de vue du maire dans son édito de septembre.

Les emprunts suisses

Loin d'être neutres pour nos finances, les emprunts suisses étaient à l'ordre du jour du conseil municipal du 19 octobre.

En effet en 2000 Mr Borius et son équipe ont souscrit des emprunts suisses indexés sur le franc suisse. L'euro qui valait 1,50 francs suisses à la souscription ne vaut plus que 1,20 FCH aujourd'hui. Conséquence, la perte de capital (20 %) ajoutée à la pénalité de remboursement anticipé du prêt coûtent 500 000 € à la commune. Quelle désinvolture dans la gestion de l'argent public ! Le responsable de cette faute ne devrait il pas rembourser à la commune cette somme ? Serait ce une sanction injuste ? Nous ne le pensons pas.

Claude Paquet, Marie-Hélène Belliot, Christiane Prodomme, Joël Conas, Yannick Kerignard

GROUPE «SARZEAU AUTREMENT»

Le PLU : l'affaire de tous pour un avenir commun

L'élaboration du PLU est en cours depuis plus de trois ans. Construire une politique de développement intelligent de la commune pour les 10 ans à venir peut demander un délai plus court, mais les études et les procédures réglementaires, la réalisation des documents allongent cette durée.

Lorsque vous lirez ces lignes, le projet de PLU aura été présenté au Conseil Municipal pour être validé avant la transmission aux organismes départementaux, aux services de l'Etat et aux associations concernées qui émettront leurs observations avant l'enquête publique.

Avant d'aller plus loin, il nous faut rappeler que tout au long de l'élaboration de ce projet, une concertation doit se réaliser avec la population, les associations locales : c'est là que le bât blesse ! Dès le début de la procédure, nous avons réclamé que des groupes de travail soient créés et élargis à des personnes extérieures au conseil municipal. Mais seule la commission urbanisme, groupe restreint de conseillers et de services municipaux, a été chargée du suivi de l'étude du PLU.

Au niveau d'études complémentaires - zones humides, eaux pluviales, haies et espaces boisés classés - nous avons participé activement aux groupes d'experts.

Nous avons persisté dans notre volonté de travailler à l'élaboration du projet. Nous restons persuadés que la réflexion et l'analyse doivent être menées le plus largement possible, avant la présentation du projet aux autorités compétentes.

Avec le groupe «Sarzeau Autrement» et en partenariat avec d'autres associations locales, nous avons élaboré et transmis régulièrement des documents présentant nos réflexions et nos propositions. Leur prise en compte nous laisse plutôt perplexes, puisqu'aucun document d'information du public ne les a jusqu'à maintenant intégrées.

Avons-nous travaillé pour rien ? Non, car ce que nous défendons dans nos propositions reflète de notre engagement et de notre volonté d'agir.

Il nous faut répondre aux défis du futur : le PLU n'en prend pas vraiment le chemin.

Le PLU doit donner une vision d'avenir pour un développement équilibré et global des différents pôles de vie de la commune. Il ne peut pas se contenter de suivre les règlements en vigueur, de conforter l'existant ou d'adapter des situations subies antérieurement.

Toute l'équipe de Sarzeau Autrement vous souhaite une année 2013 la plus sereine possible.

Didier Goupil a souhaité quitter son mandat d'élu au sein du conseil municipal.

Nous tenons à le remercier pour l'action menée au sein du groupe depuis le début du mandat.

Yannick Le Goff, Marie-Cécile Riédi, Christian Faure

RAPPEL

Traitement des chenilles processionnaires du chêne

En hiver, les chenilles processionnaires du chêne ne sont pas visibles (sous forme d'œufs). Au printemps, ces chenilles seront en procession dans les arbres et au sol. Ensuite, elles iront se nymphoser en formant de gros nids sous les branches et sur les troncs des chênes.
A ce stade, elles peuvent provoquer des problèmes de santé publique (allergies graves, démangeaisons, œdèmes), des lésions sur les animaux et un affaiblissement des arbres.
La solution : envisager un traitement préventif dès le printemps.
Pour cela, la Mairie de Sarzeau, en partenariat avec La FEMODEC (Fédération Morbihannaise de Défense contre les Ennemis des Cultures), organise une campagne de lutte biologique contre la chenille processionnaire du chêne. Ce traitement se fait par pulvérisation à partir du sol d'une solution de bacille de Thuringe. Il est efficace s'il est réalisé en avril ou mai.
Afin de bénéficier du traitement, des bulletins d'inscription seront disponibles dans le courant du mois de février auprès de l'accueil et sur le site Internet de la Mairie de Sarzeau. Le coût du traitement dépend du nombre d'arbres à traiter.

Renseignements :
Service environnement - Tél. 02 97 48 29 60
environnement@sarzeau.fr

QUALITÉ DE L'EAU

Les questions de l'eau vous intéressent ? Donnez votre avis !

Qualité de l'eau, qualité des cours d'eau et des zones humides, partage de la ressource, gestion collective et financement des actions… les questions de l'eau vous intéressent ?

Répondez à la consultation du comité de bassin* et participez à la définition de la stratégie pour l'eau, le Sdage (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) du bassin Loire-Bretagne.
Les habitants peuvent répondre en ligne sur www.prenons-soin-de-leau.fr, consulter les documents en préfecture, ou adresser une contribution écrite à l'adresse : sdage@eau-loire-bretagne.fr. La consultation est ouverte du 1er novembre 2012 au 30 avril 2013.

* Le comité de bassin est le parlement local de l'eau. Toutes les catégories d'acteurs y sont représentées : collectivités, industriels, agriculteurs, associations et services de l'Etat. Des sources de la Loire à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne concerne 36 départements et 12,4 millions d'habitants.

CIVISME

Pour lutter contre la prolifération des chats errants

Afin d'éviter la prolifération des chats errants, il est vivement recommandé à tous les propriétaires de faire procéder à la stérilisation de leur animal ainsi qu'à leur vaccination contre la rage et la leucose.

La Police municipale de la commune de Sarzeau dispose de cages, que vous pouvez retirer en mairie, destinée à capturer les chats errants qui seront ensuite remis aux vétérinaires de la commune ; ils détermineront l'état de santé de l'animal et les opérations nécessaires à effectuer pour que le chat ne puisse plus se reproduire lorsqu'il sera remis en liberté sur son territoire (il est important qu'il puisse être relâché sur son territoire d'origine afin qu'il puisse continuer à le défendre et que d'autres chats ne viennent pas s'y installer).
La stérilisation des chats errants permet de stopper leur prolifération, d'éviter la propagation de maladies, permet de réduire les cris nocturnes, les bagarres avec d'autres chats et de limiter les actes de malveillances dont sont victimes ces animaux. La stérilisation permet également d'éviter le marquage urinaire, griffades du mobilier, les sorties et les fugues, les bagarres, les miaulements et autres inconvénients comportementaux d'un chat non stérile.

Contact et renseignements : Police municipale - Tél. 02 97 41 84 18

Quelques chiffres à méditer...

1 couple de chats → 12 chats par an → 5 ans après : au moins 15 552 chats

Etat civil

BIENVENUE À...

Septembre

Le 2 septembre – NAPHAIVONG Arwen, 16 route de Saint Gildas
Le 4 septembre – DUFOUR Anaelle, 33 route de l'armorique Brillac
Le 7 septembre – GICQUEL Louis, 2 impasse du Feunteunio Penvins
Le 8 septembre – LE DUC Mael, 8 rue des Cormorans Penvins
Le 9 septembre – BLANCHO Inaya, 14 résidence Le Spernec
Le 12 septembre – HUDIN Yann, 58 rue de Kerthomas
Le 12 septembre – CRANEGUY ROUZIC Cloane, 2 place Porh Keribat
Le 12 septembre – LAPPARTIENT Corentine, 34 village du Duer

Octobre

Le 6 octobre – GESTAIN BAUDET Klervi, 15 rue de la Madeleine
Le 19 octobre – DORSO Erwin, 56 route de Banastère Penvins

Novembre

Le 1er novembre – RAOUL Juliana, 3 impasse des Gravelots Penvins
Le 7 novembre – LE BRUN Emy, impasse Avel Dro, résidence Avel Dro
Le 8 novembre – FLEURIAU Ylhann, 21 chemin de la Croix de Bénance
Le 8 novembre – GERNIGON Théo, 14 rue Hent Er Pont
Le 14 novembre – PINARD Charles, 1 rue du Téno

CONDOLÉANCES AUX FAMILLES DE...

Août

Le 23 août – GAILLOT née COCAGNE Nicole, 17 rue de la Masse, 7 Résidence des Quatre Vents, 71 ans
Le 29 août – DOUDARD née GEFFRAY Alice, 12 rue du Val d'Oust à Josselin, 100 ans

Septembre

Le 1er septembre – GUÉGAN Bernard, 13 rue du Général de Gaulle, 83 ans
Le 4 septembre – HUET née PERRAULT Sylvaine, 57 chemin du menhir, 61 ans
Le 12 septembre – ROLA Pierre, 15 rue Adrien Régent, résidence d'Automne, 87 ans
Le 16 septembre – BLANCHO Paul, 38 rue des sternes Saint Jacques, 77 ans
Le 16 septembre – PAPILLON Michel, 7 avenue Raymond Marcellin, 72 ans
Le 17 septembre – DELORD René, rue de la Cie du Capitaine Jacky Thomas, 32 résidence Ker Avel, 75 ans
Le 19 septembre – OUTIL née COURBE Martine, 1 allée de la Vigie, 62 ans
Le 20 septembre – LE BODO née LAYEC Yvonne, 14 chemin de la Croix de Bénance, 79 ans
Le 26 septembre – BARBIÈRE Josette, 15 rue Adrien Régent, Résidence d'Automne, 97 ans
Le 30 septembre – JOLY née PIRO Armandine, 22 route du Menez Penvins, 82 ans

Octobre

Le 1er octobre – EGRON Marcel, allée du Bois, Maison de Retraite Pierre de Francheville, 82 ans
Le 8 octobre – MICHEL Jean-Claude, 20 impasse du Bas Patis, 58 ans
Le 9 octobre – DURAND Pierre, 18 impasse de Kergroës, 75 ans
Le 9 octobre – GROISARD Olivier, 17 rue du Palud Bihan, Banastère, 67 ans
Le 10 octobre – SOUCHET Marcel, 10 rue de Galway, 70 ans
Le 14 octobre – BARROIS née BASNIER Nicole, 92 route de Saint Martin, Kervocen, 75 ans
Le 23 octobre – LE BOULICAUT née TETO Niniroro, 37 rue Blein Raz Landrézac, 62 ans
Le 26 octobre – LE BARS Guillaume, 3 impasse des Mimosas, Saint Colombier, 87 ans
Le 28 octobre – MATHIEU née MATHON Elianne, 1 rue des Marronniers, Résidence Le Richemont, Appt A02, 86 ans

Novembre

Le 5 novembre – LOISEAU née PEDRON Yvonne, la Croix de Suscinio route de Saint Colombier, 87 ans
Le 6 novembre – HANTZBERG née HOLZNER Irène, 25 chemin Douar Segal Penvins, 89 ans
Le 6 novembre – LETOURNEUR née LE CHANTOUX Georgette, 5 place Marie Le Franc, 76 ans
Le 16 novembre – MÜLLER Walter, allée du bois, 98 ans

FÉLICITATIONS À...

Septembre

Le 1er septembre
DU VERDIER DE GENOUILLAC Alban et DEBARBAT Anne
Le 1er septembre
DENYS Gilles et TILLIER Mireille
Le 8 septembre
SIGUÉ Elie et BOLZE Mathilde
Le 8 septembre
MENEZ Benoit et TRUCHET Camille
Le 15 septembre
HAMELIN Vincent et LE BLAY Lydie

Octobre

Le 27 octobre
PHILLIPS Nicholas et MERCIER Mélanie

Novembre

Le 2 novembre
COLIN Gildas et PESLIER Caroline
Le 10 novembre
PIREDDU Giovanni et NICOLEAU Johanna

CLIN D'ŒIL

Une Sarzeautine obtient la nationalité Française

Le 29 novembre dernier, Mme Gérot Hanta, Sarzeautine, a obtenu la nationalité Française à la préfecture en présence de David Lappartient, maire, conseiller général et David Myard, directeur de cabinet de la préfecture du Morbihan.

MEILLEURS VŒUX 2013

Traditionnellement, ce sont les enfants des écoles de Sarzeau qui, chaque année, nous livrent de magnifiques dessins pour illustrer la carte de Vœux de la commune. Cette année, le thème choisi était « Les Fées et Korrigans ». Un thème qui a permis de laisser libre cours à leur imagination, comme en témoignent les travaux des trois premiers lauréats.

Bravo et merci à tous les élèves ainsi qu'à leurs enseignants pour leur participation et la qualité des dessins.

Invitation

**David Lappartient,
Maire de Sarzeau,
et le Conseil municipal
ont le plaisir de convier
les Sarzeautins
à la cérémonie organisée
à l'occasion des voeux,
le mardi 8 janvier 2013
à 19 heures
à l'espace culturel l'Hermine
(rue du Père Coudrin)**

1er prix :
Lally Boeffard
Ecole Sainte-Anne - CM2

2ème prix :
Léna Ohrenstein
Kerlohé - Moyenne Section
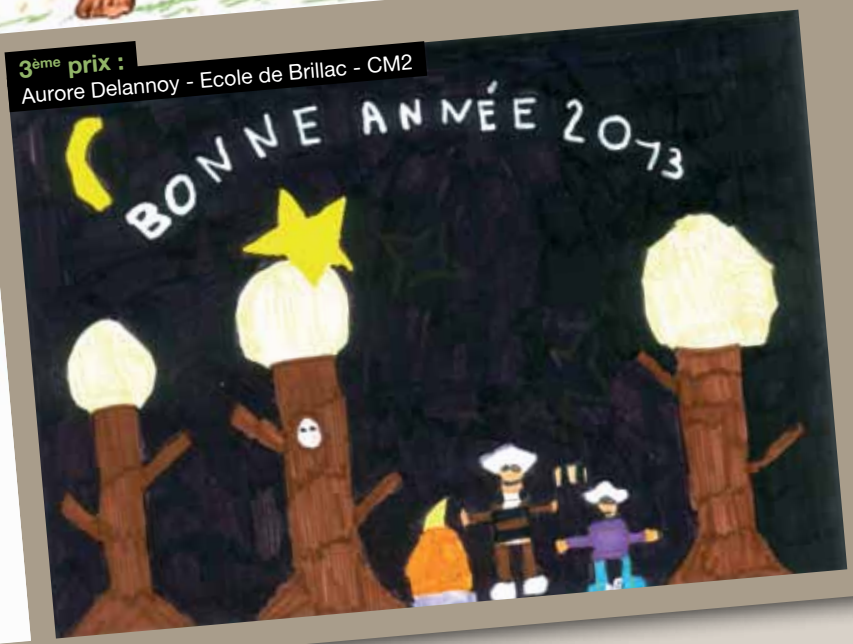
3ème prix :
Aurore Delannoy - Ecole de Brillac - CM2